



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔN
E

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°13-2016-010

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2016

Sommaire

Direction générale des finances publiques

13-2016-01-18-006 - Délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal des responsables de service de la DRFIP des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 3

13-2016-01-04-014 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs- Trésorerie Marseille Amendes (1 page) Page 8

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2016-01-18-008 - Arrêté portant nomination du comptable public de l'établissement public local administratif de gestion des centres sociaux d'Arles (2 pages) Page 10

13-2016-01-18-007 - Arrêté portant renouvellement du détachement de l'agent comptable de la régie des Transports de Marseille (3 pages) Page 13

Direction générale des finances publiques

13-2016-01-18-006

Délégation automatique de signature en matière de
contentieux et gracieux fiscal des responsables de service
de la DRFIP des Bouches-du-Rhône

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

L'administrateur général des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 et suivants de son annexe IV ;

Arrête :

Article 1^{er} - Le montant de la délégation dont disposent, en matière de contentieux et de gracieux fiscal et en application des dispositions du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches du Rhône, dont les noms sont précisés en annexe, est fixé à :

- 60 000 €, pour prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, ou pour prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet. Cette limite est portée à 76 000 € pour les responsables ayant au moins le grade d'administrateur des Finances publiques ;
- 100 000 €, pour statuer sur les demandes de remboursements de crédits de TVA.

Article 2 - Ces mêmes responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches du Rhône sont par ailleurs compétents sans limitation de montant pour :

- signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses ;
- statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service (SIP ou SIP-SIE) ;
- statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- accorder les prorogations de délai prévues au IV et IV bis de l'article 1594-0 G du code général des impôts.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

L'administrateur général des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques de Pro-
vence-Alpes-Côte d'Azur et du département des
Bouches du Rhône,

Signé
Claude SUIRE-REISMAN

Direction régionale des Finances publiques des Bouches-du-Rhône

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II et les articles 212 et suivants de l'annexe IV au code général des impôts

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
Services des Impôts des entreprises		
BERTIN Joël	Aix Nord	01/07/2013
OTTAVY Jean-Pierre	Aix Sud	01/07/2013
REIF Christine	Arles	04/12/2013
BERTOLO Jean-Louis	Aubagne	01/07/2015
AIM Gérald	Istres	01/07/2013
DELPY Jacques	Marignane	01/07/2013
CRESENT Chantal	Marseille 1 ^{er}	04/12/2013
LUGLI Katy	Marseille 2/15/16	01/01/2015
DE ROSA Corinne	Marseille 3/14	01/03/2015
MATTEI Thérèse	Marseille 4/13	01/07/2013
PRYKA Philippe	Marseille 5/6	04/01/2016
BECK Jean-Jacques	Marseille 8	01/07/2013
CESTER Hélène	Marseille 7/9/10	04/12/2013
NERI Dominique	Marseille 11/12	01/07/2015
GAVEN Véronique	Martigues	01/07/2013
FANTIN Pierre	Salon de Provence	01/07/2013
PALISSE Patrick	Tarascon	01/01/2015
Services des impôts des particuliers		
MERCIER Jean-Pascal	Aix Nord	01/07/2014
RAMBION Corinne	Aix Sud	01/07/2013
PAULI Alain	Arles	01/07/2013
DURBEC Michelle	Aubagne	01/07/2013
PERROT Jean	Istres	01/03/2014
TETARD Paul	Marignane	01/07/2013
PUCAR Martine	Marseille 1 ^{er}	01/01/2014
DARNER Michel	Marseille 2/15/16	01/01/2015
LOMBARD Robert	Marseille 3/14	01/07/2013
CONAND Philippe	Marseille 4	01/01/2015
MICHAUD Thierry	Marseille 5/6	01/01/2016
LACOUR Sylvie	Marseille 9	02/01/2014
BARNOIN Pierre	Marseille 7/10	01/07/2013
Yves BENEDETTI	Marseille 8	24/12/2015
JOB Nicole	Marseille 11/12	01/08/2014
ARNAUD Denis	Marseille 13	01/11/2014
DAVADIE Claire	Martigues	01/09/2014
POULAIN Anne	Salon de Provence	01/03/2014
GUEDON Chantal	Tarascon	01/07/2013

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
LOUIS Francis	Service des impôts des particuliers - Service des Impôts des entreprises SIP- SIE La Ciotat	01/07/2015
GARLIN Gilles ASTRUC Pascale WIART Pascal CATANZARO Anne-marie VINCENT Marc LONGERE Ghislaine PUGNIERE Jean-Michel BUREAU Philippe MARTIALIS Pascale CLEMENT Michèle ANSELIN Fabrice TOUVEREY Magali CHASSENDE-PATRON Fabienne TARDIEU Claude	Trésoreries Allauch Berre l'Etang Châteaurenard Gardanne Lambesc Les Pennes Mirabeau Maussane - Vallée des Baux Miramas Peyrolles Roquevaire Saint-Andiol St Rémy de Provence Trets Vitrolles	01/07/2013 01/09/2015 01/01/2016 01/07/2013 01/09/2014 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2014 01/09/2015 01/01/2014 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2013
ESPINASSE Louis FERNANDEZ Nathalie BONGIOANNI Brigitte PITON Michèle CORDES Jean-Michel BINAND Jean-François PRUNET Gilles	Services de Publicité Foncière Aix 1 ^{er} bureau Aix 2 ^{ème} bureau Marseille 1 ^{er} bureau Marseille 2 ^{ème} bureau Marseille 3 ^{ème} bureau Marseille 4 ^{ème} bureau Tarascon	01/11/2013 01/07/2013 01/07/2015 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2013 01/04/2015
MOUCHETTE Marie-Christine	Brigades Brigade de contrôle Fiscalité immobilière Aix	11/03/2015
LARROUQUERE Annick	Brigade de contrôle Fiscalité immobilière Marseille	01/09/2013
BARBERO Gilles (intérim)	1 ^{ère} brigade départementale de vérification Marseille	10/06/2014
PROST Yannick	2 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
FOUDIL Faouzi	3 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
OUILAT Louisa	4 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2013
QUINTANA Roger	5 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
PASSARELLI Rose-Anne	6 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
CARROUE Stéphanie	7 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix	01/09/2014
BOSC Xavier	8 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix	01/09/2015
ZACHAREWICZ Frédéric	9 ^{ème} brigade départementale de vérification Salon	01/07/2013
Xavier BOSC (intérim) CARROUE Stéphanie (intérim)	10 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix	01/09/2015
CASSAULT Lilian	11 ^{ème} brigade départementale de vérification Marignane	01/09/2014

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
<p>CASTANY Christine BOUE Marie-France DOMINICI Marie-Ange LANGEVIN Sylvie GUIRAUD Marie-Françoise DI LULLO Lucien</p> <p>PETTINI Lydie PICHARD Evelyne</p> <p>PUJOL Sylvie MORANT Michel PICAVET Jean-Michel ROLLET Sébastienne LEFOUIN Daniel</p>	<p>Pôles Contrôle Expertise Aix Marignane Salon de Provence Marseille Borde Marseille St Barnabé Marseille Sadi-Carnot</p>	<p>01/09/2013 01/09/2015 01/01/2014 01/09/2013 01/09/2014 01/07/2013</p>
	<p>Pôles de recouvrement spécialisés Aix Marseille</p>	<p>01/11/2015 01/07/2013</p>
	<p>Centre des impôts fonciers Aix 1 Aix 2 Marseille Nord Marseille Sud Tarascon</p>	<p>01/01/2014 01/07/2013 01/01/2014 01/07/2013 01/09/2013</p>

Direction générale des finances publiques

13-2016-01-04-014

Délégation de signature donnée aux contrôleurs- Trésorerie
Marseille Amendes

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussigné : **Gilbert GAUCI**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Chef de Service Comptable, responsable de la Trésorerie de Marseille Amendes .

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Décide de donner délégation spéciale à :

Mme Christelle BLUNTZER, Contrôleur principal des Finances Publiques,
Mme Ghislaine LAGRIFFOUL , Contrôleur principal des Finances Publiques,
Mme Marie-Jeanne MEHAULE, Contrôleur principal des Finances Publiques,
Mme Jocelyne TERRIBILE, Contrôleur principal des Finances Publiques,
M. Jérôme LE SAUX, Contrôleur principal des Finances Publiques,

Afin,

- d'exercer toutes poursuites;
- d'effectuer toutes déclarations de créances;
- de donner ou retirer quittance valable de toute somme reçue ou payée;
- de signer récépissés, quittances ou décharges;

En conséquence, leur donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations citées ci-dessus qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie Marseille Amendes , entendant ainsi lui transmettre tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer et administrer tous les services qui lui sont confiés

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision abroge et remplace l'acte n°13-2016-01-04-013 du 4 janvier 2016.

Fait à Marseille, le 04 janvier 2016

Le chef de Service Comptable

Signé

Gilbert GAUCI

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2016-01-18-008

Arrêté portant nomination du comptable public de
l'établissement public local administratif de gestion des
centres sociaux d'Arles

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Marseille le 18 janvier 2016

Direction des collectivités locales,
de l'utilité publique
et de l'environnement

Bureau des finances locales
et de l'intercommunalité

Section des finances locales

N°BM/2016-02

ARRÊTE

**PORTANT NOMINATION DU COMPTABLE PUBLIC DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
ADMINISTRATIF DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX D'ARLES**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative au même objet ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°64-685 du 2 juillet 1964 relatif à la constitution et à la libération du cautionnement exigé des comptables publics modifié par le décret n°2012-1298 du 23 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget fixant les montants des cautionnements des agents comptables ;

Vu l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales relatif aux fonctions de comptable et à sa nomination ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'ARLES portant création d'une régie personnalisée dénommée établissement public local administratif de gestion des centres sociaux d'ARLES en date du 30 septembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public local administratif de gestion des centres sociaux d'ARLES actés par transmission du 5 octobre 2015 ;

Vu la proposition de la ville d'ARLES de désigner, comptable de cet établissement, le chef de poste de la trésorerie municipale d'Arles et Camargue en date du 16 octobre 2015 ;

... / ...

Vu l'avis de l'Administrateur général des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques de Provence, Alpes, Côte-d'Azur en date du 11 janvier 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Claire BICHOT, comptable public responsable de la trésorerie d'Arles municipale et Camargue est nommée comptable principal de l'établissement public local administratif de gestion des centres sociaux d'ARLES.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de l'État.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, l'Administrateur général des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques, le Directeur de l'établissement public local administratif de gestion des centres sociaux d'ARLES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Secrétaire général adjoint

signé

Jérôme GUERREAU

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2016-01-18-007

Arrêté portant renouvellement du détachement de l'agent
comptable de la régie des Transports de Marseille

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction des collectivités locales,
de l'utilité publique et de l'environnement
Bureau des finances locales et de l'intercommunalité
Section des finances locales
N°MHR/2016-01

ARRETE

**PORTANT RENOUELEMENT DU DETACHEMENT DE L'AGENT COMPTABLE
DE LA REGIE DES TRANSPORTS DE MARSEILLE**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD,
PRÉFET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative au même objet ;

Vu la loi n° 82-1153 d'orientation des transports intérieurs modifiée du 30 décembre 1982 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, notamment en ses articles 15, 16 et 17 ;

Vu le décret n°64-685 du 2 juillet 1964 relatif à la constitution et à la libération du cautionnement exigé des comptables publics modifié par le décret n°2012-1298 du 23 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget fixant les montants des cautionnements des agents comptables ;

Vu l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales relatif aux fonctions de comptable et à sa nomination ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie des transports de la ville de MARSEILLE en date du 17 avril 2015;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat chargé du budget portant renouvellement du détachement d'un administrateur des finances publiques adjoint en date du 8 juin 2015;

Vu l'avis de l'Administrateur général des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques de Provence, Alpes, Côte d'Azur en date du 8 juin 2015;

.../...

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Christophe CAYRE, administrateur des finances publiques adjoint, en position de détachement, est renouvelé dans ses fonctions d'agent comptable de la régie des transports de MARSEILLE, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2 : Il est astreint à constituer un cautionnement en fonction de la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture, l'Administrateur général des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques, le Directeur général de la régie des transports de la ville de MARSEILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

Le Secrétaire général adjoint

signé

Jérôme GUERREAU

